



FICHE DESCRIPTIVE / PROGRAMME DE FORMATION

RADIOPROTECTION E-LEARNING - DPC

13002325020

Radioprotection des patients en odontologie en E-LEARNING - PROGRAMME INTÉGRÉ (Revalidation Obligatoire - Formation validante)



Mise à jour du document le 16/12/2024

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Objectifs opérationnels :

- Maîtriser et appliquer la réglementation sur la radioprotection des patients
- Acquérir ou renouveler ses connaissances en radioprotection
- Obtenir l'attestation de radioprotection pour 10 ans (obligatoire depuis le 19/06/2009)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

3 étapes, à réaliser dans les délais prévus :

Etape 1 : Evaluation des pratiques professionnelles actuelles, sous forme d'audit à réaliser en ligne avant la formation

Etape 2 : Formation continue via 7 modules thématiques ludiques (7 heures au total)

Etape 3 : En fin de formation, évaluation des nouvelles pratiques , sous forme d'audit à réaliser en ligne

MODALITÉS D'INSCRIPTION

SESSIONS 2025 : Numéro d'action DPC = 13002325020

- Session du **10 février 2025 au 30 juin 2025** > **session 25.009**
- Session du **17 mars 2025 au 31 juillet 2025** > **session 25.015**
- Session du **7 avril 2025 au 31 août 2025** > **session 25.016**
- Session du **12 mai 2025 au 30 septembre 2025** > **session 25.017**
- Session du **09 juin 2025 au 31 octobre 2025** > **session 25.018**
- Session du **07 juillet 2025 au 30 novembre 2025** > **session 25.019**

Pour vous inscrire, connectez-vous sur votre compte DPC | [Mon_DPC \(agencedpc.fr\)](http://Mon_DPC_(agencedpc.fr)) puis recherchez l'action et la session correspondante.

A réception de votre inscription sur le DPC, nous vous transmettrons une confirmation d'inscription. Vous recevrez vos codes d'accès le jour du démarrage de la session

FORMATEURS

Dr Patrick BONNE

PUBLIC

Chirurgien-Dentiste

Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française

PRÉ-REQUIS

Être Chirurgien-Dentiste

NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

30

DURÉE

Formation continue : 7 heures en e-learning

Evaluation des pratiques professionnelles (EPP) dans le cadre des programmes intégrés : 4 heures

PROGRAMME

3 étapes, à réaliser dans les délais prévus.

- Etape 1 : Evaluation des pratiques professionnelles actuelles, sous forme d'audit à réaliser en ligne avant la formation
- Etape 2 : Formation continue via 7 modules thématiques ludiques (7 heures au total)
- Etape 3 : En fin de formation, évaluation des nouvelles pratiques , sous forme d'audit à réaliser en ligne

AUDIT INITIAL - EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES Pré-formation

QUESTIONNAIRE PRE-FORMATION

Module 1: Les effets biologiques des rayonnements ionisants

- Définitions brèves des RX et leurs propriétés
- Conséquences au niveau de l'ADN
- Des mutations des cellules aux cancers :
 - Les effets déterministes
 - Les effets stochastiques
 - Les effets tératogènes

Module 2 : comparaisons des doses naturelles avec les doses en radiodiagnostic

- Les unités de mesure
- Radioactivité et doses (naturelles)
- Les doses et les risques

Module 3 : aide à la justification des clichés radiologiques :

- Selon le guide ASN 2006 chapitre 2 pour les examens en 2 D
- Selon le guide pour cône beam ADF 2015 pour la 3D

Module 4 : Optimisation de la radioprotection

- Le principe ALARA : «As Low As Reasonably Achievable »
 - Au niveau du matériel
 - Le choix du générateur
 - Le réglage des paramètres du générateur (mA, kV, s)
 - Le choix des capteurs
 - Optimisations des pratiques
 - Films argentiques
 - La collimation
 - Les réglages
 - Le principe ALADA : «As Low As Diagnostically Acceptable»
 - Le NRD

Module 5 : les obligations à respecter pour l'utilisation des RX

- Les textes et organismes
 - La télédéclaration
- Les contrôles
- La signalétique
- La dosimétrie
- L'assurance qualité en imagerie médicale

Module 6 : savoir présenter et expliquer la radioprotection aux patients et à l'équipe soignante

- La radioactivité naturelle et le Radon
- La radioactivité artificielle en France

Module 7 : bonnes astuces pour réussir tous ses clichés en fonction des différents appareils

- Pour les rétroalvéolaires
- Pour les panoramiques et les tomographies
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Les différentes techniques en radio diagnostique
- Les causes d'erreurs en radio diagnostique
- Autres appareils pour les diagnostiques

EVALUATION FINALE VALIDANTE

Correction commentée par le formateur

AUDIT FINAL - EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES Post-formation

TARIF

0€ - Prise en charge intégrale par l'ANDPC (sous réserve d'un crédit DPC suffisant)

PRÉCISIONS SUR LE TARIF

PROGRAMME INTEGRE : 574.20€

Prise en charge intégrale par l'ANDPC (sous réserve d'un crédit DPC suffisant) - Aucune avance de fonds

CALENDRIER

- Session du **10 février 2025 au 30 juin 2025** > **session 25.009**
- Session du **17 mars 2025 au 31 juillet 2025** > **session 25.015**
- Session du **7 avril 2025 au 31 août 2025** > **session 25.016**
- Session du **12 mai 2025 au 30 septembre 2025** > **session 25.017**
- Session du **09 juin 2025 au 31 octobre 2025** > **session 25.018**
- Session du **07 juillet 2025 au 30 novembre 2025** > **session 25.019**

MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le **Référent Handicap** de l'UFSBD via l'adresse referenthandicap@ufsbd.fr.

Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances pré et post formation

Evaluation de formation en fin de parcours

CHIFFRES CLÉS

- **Satisfaction apprenants: 97%** (satisfaction moyenne basée sur les questionnaires satisfactions des 12 derniers mois)
- **130 stagiaires formés** (calcul basé sur le nombre de stagiaires formés ces 12 derniers mois)

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription est possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation, dans la mesure des places disponibles.

Une confirmation d'inscription vous est envoyée par email à réception du formulaire complété et la notification d'inscription du DPC ou de votre règlement dans le cas d'une inscription hors DPC.

Déclaration d'activité sous le numéro 11752372075 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat